|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **MINISTERE DE L’EAU ET, DE L’ASSAINISSEMENT** **-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-****SECRETARIAT GENERAL****-=-=-=-=-=-=-=-=-=-****DIRECTION RÉGIONALE DE L’EST****-=-=-=-=-=-=-=-** | LOGOBF | **BURKINA FASO****-----------------****Unité - Progrès - Justice** |

**PACTE DE DURABILITE**

**DES INVESTISSEMENTS EN MATIERE D’EAU POTABLE D’ASSAINISSEMENT ET D’HYGIENE**

# Octobre 2021

Entre les soussignés :

**La Direction Régionale de l’Eau et de l’Assainissement de l’Est, ci-après dénommée DREA-Est**

Représentée par Madame Christine OUEDRAOGO, Directrice Régionale de l’Eau et de l’Assainissement,

Et

**La commune de ………………………..**

Représenté par **Monsieur** ,

La DREA-Est et la commune de ……… étant collectivement désignées par le terme « parties » et individuellement par celui de « partie »,

**IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :**

**Préambule**

Les parties considèrent que les documents de politique et de stratégies ci-après, définissent les ambitions et modalités pour l’atteinte des cibles 6.1 et 6.2 des Objectifs de Développement Durable dans la Région de l’Est :

* La Politique sectorielle Eau et Environnement adoptée en 2018 ;
* Le Programme National d’Approvisionnement en Eau Potable à l’horizon 2030 adopté en 2016 ;
* Le Programme National d’Assainissement des Eaux Usées et Excrétas à l’horizon 2030 adopté en 2016 ;
* Le Programme Pilotage et soutien du secteur Eau et Assainissement à l’horizon 2030 adopté en 2016.

L’Etat Burkinabè à travers la Direction Régionale de l’Eau et de l’Assainissement de la Région de l’Est (DREA-Est), les partenaires techniques et financiers de la commune de……, sont engagés à collaborer étroitement pour l’atteinte des Objectifs de Développement Durable en matière d’Approvisionnement en Eau Potable, d’Hygiène et d’Assainissement (AEPHA). Pour ce faire, une assistance technique et financière à la commune pour la mise en œuvre des actions AEPHA est nécessaire.

Les parties reconnaissent que la durabilité des systèmes, des services et des comportements relatifs à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène constitue un des défis majeurs de développement de la commune et que la question de durabilité interpelle tous les acteurs, notamment la DREA-Est, les Partenaires Techniques et Financiers, la commune et les populations.

Au regard des enjeux et défis, les parties ont identifié le pacte de durabilité comme instrument pour promouvoir l’efficacité, le suivi et la redevabilité des parties prenantes pour la durabilité en matière d’eau, d’assainissement et d’hygiène.

**Article 1 : Portée**

La notion de durabilité dans ce Pacte se définit à travers cinq (05) conditions suivantes :

1. La continuité du service public de l’eau sous l’autorité de la Commune, constatée lors des contrôles réguliers effectués par la DREA-Est et/ou toute autre structure habilitée conformément à la règlementation des différents programmes du secteur dans le ressort territorial communal ;
2. La conformité aux normes OMS de la qualité de l'eau consommée au niveau des ménages, des écoles et des centres de santé, constatée lors des contrôles réguliers effectués par la DREA-Est conformément à la réglementation du secteur ;
3. Le maintien du statut de Fin de Défécation à l’Air Libre (FDAL) dans les villages couverts par les activités d’Assainissement Total Piloté par les Communautés (ATPC), constaté lors des contrôles réguliers effectués par la DREA-Est conformément à la réglementation du secteur ;
4. L’utilisation continue des latrines et des dispositifs de lavage des mains par les ménages, les usagers des écoles et des centres de santé lors des contrôles réguliers effectués conformément à la règlementation du secteur, constatée lors des contrôles réguliers effectués par la DREA-Est ;
5. La conformité des prescriptions techniques requises lors de la réalisation des ouvrages d’AEPHA communautaires, publics et institutionnels constatée lors des contrôles réguliers par la DREA-Est conformément à la réglementation.

La portée géographique du Pacte est limitée à l’espace territorial de la commune.

**Article 2 : Objectifs**

Ce Pacte a deux objectifs :

1. Assurer la durabilité de l’ensemble des investissements réalisés en matière d’eau, d’assainissement et d’hygiène pour une période minimale de 10 ans ;
2. Etendre le Pacte à d’autres actions de développement de la commune conformément à l’approche Nexus humanitaire-développement.

Ces objectifs seront atteints grâce aux efforts conjugués de la commune, de la DREA-Est et de l’ensemble des acteurs.

**Article 3 : Rôles et responsabilités**

La DREA-Est a pour mission de contribuer à la conception, l’élaboration, le contrôle et le suivi-évaluation de la mise en œuvre des politiques et stratégies du secteur dans le ressort territorial de la commune. Cette responsabilité doit permettre d’assurer l'accès à l'eau et à l'assainissement, la promotion de l’hygiène aux populations conformément à l’approche fondée sur les droits humains.

Le rôle principal de la DREA-Est et les partenaires dans l’exécution du Pacte est d’appuyer la commune pour qu’elle assume ses responsabilités de maitre d’ouvrage.

La commune est le maitre d’ouvrage du secteur d’AEPHA au niveau de son ressort territorial, et à ce titre, elle est chargée de gérer l’ensemble des problématiques liées à l’eau, à l’assainissement et à l’hygiène.

La commune s’assurera de la coordination des actions, de la mobilisation des financements et de la durabilité des investissements exécutés.

**Article 4 : Engagements de la DREA-Est**

Engagements pour la durabilité du service public de l’eau potable

*Déclaration* : La DREA-Est s'engage à mettre en œuvre toutes les actions concourant à assurer la durabilité du service public de l’eau potable dans la zone couverte par la commune pour une période de 10 ans. Ainsi, au cours des 10 années de la mise en œuvre du Pacte, le service d’eau potable dans cette commune remplira deux (02) conditions suivantes :

1. L’assistance technique à la fourniture de l’eau potable est assurée de façon continue à l’ensemble des points d’eau potable sous l’autorité de la commune par la DREA-Est. Cette continuité du service d’eau potable est documentée et vérifiable grâce au dispositif de suivi-évaluation mis en œuvre par la DREA-Est conformément à la règlementation. Elle est confirmée lors des contrôles spécifiques de durabilité dans le cadre du suivi du présent Pacte.
2. La qualité de l’eau consommée au niveau des ménages, des écoles, des centres de santé et des lieux publics est conforme aux normes de l’OMS. Cette qualité de l’eau est documentée et vérifiable grâce au dispositif de suivi-évaluation mis en œuvre par la DREA-Est conformément à la règlementation. Elle est confirmée lors des contrôles spécifiques de durabilité dans le cadre du suivi du présent Pacte.

*Actions-clés* :

* Accompagner la commune à élaborer un plan d’investissement d’AEPHA à l’horizon 2030 ;
* Améliorer et mettre en œuvre dans la commune, la règlementation pour assurer la continuité du service public de l’eau et la qualité de l’eau consommée dans les ménages, les écoles, les centres de santé et les lieux publics ;
* Améliorer et mettre en œuvre dans la commune, le dispositif de suivi-évaluation du service public de l’eau, susceptible d’informer régulièrement les décideurs sur la continuité du service et la qualité de l’eau consommée dans les ménages, les écoles, les centres de santé et les lieux publics ;
* Améliorer et mettre en œuvre dans la commune, les mécanismes de redevabilité, de responsabilité, de motivation et de sanction applicables à tous les acteurs de la chaîne de fourniture du service public de l’eau ;
* Mener avec la commune, des actions de mobilisation et de plaidoyer afin d’allouer les ressources financières nécessaires pour l’exercice de leurs responsabilités pour la durabilité en matière d’eau potable ;
* Accompagner la commune dans la mise en œuvre de l’Assistance à la Maîtrise d’Ouvrage Communale (AMOC) et de sa vulgarisation ;
* Améliorer et mettre en œuvre le document cadre de gestion du service public de l’eau dans notre pays tout en prenant en compte l’Approche Fondée sur les Droits Humains (AFDH).

Engagement pour la durabilité de l’assainissement et de l'hygiène

*Déclaration* : La DREA-Est s'engage à accompagne la commune à promouvoir les bonnes pratiques en matière d’assainissement et d’hygiène de façon durable pour une période de 10 ans. Ainsi, au cours des 10 années de la mise en œuvre du Pacte, la promotion des bonnes pratiques en matière d’assainissement et d’hygiène rempliront deux (02) conditions suivantes :

1. Le maintien du statut de Fin de Défécation à l’Air Libre (FDAL) dans les villages couverts par les activités d’Assainissement Total Piloté par les Communautés (ATPC). Ce maintien du statut FDAL est documenté et vérifiable grâce au dispositif de suivi-évaluation mis en œuvre par la DREA-Est conformément à la règlementation. Il est confirmé lors des contrôles spécifiques de durabilité dans le cadre du suivi du présent Pacte ;
2. L’utilisation continue des latrines et des dispositifs de lavage des mains par les ménages, les écoles, les centres de santé et les lieux publics lors des contrôles réguliers effectués conformément à la règlementation. Cette utilisation continue est documentée et vérifiable grâce au dispositif de suivi-évaluation mis en œuvre. Elle est confirmée lors des contrôles spécifiques de durabilité dans le cadre du suivi du présent Pacte.

*Actions-clés* :

* Améliorer et mettre en œuvre dans la commune, la règlementation pour assurer l’atteinte et le maintien du statut FDAL par les villages ;
* Améliorer et mettre en œuvre dans la commune, la règlementation pour assurer la construction et l’utilisation continue des toilettes et des dispositifs de lavage de main par les ménages, les écoles, les centres de santé et les lieux publics.
* Améliorer et mettre en œuvre dans la commune, le dispositif de suivi-évaluation de l’hygiène et de l’assainissement, susceptible d’informer régulièrement les décideurs non seulement sur l’existence des équipements mais aussi et surtout sur les comportements et pratiques des populations ;
* Mener avec la commune, des actions de mobilisation et de plaidoyer afin d’allouer les ressources financières nécessaires pour l’exercice de leurs responsabilités pour la durabilité en matière d’hygiène et d’assainissement ;
* Accompagner la commune dans la mise en œuvre de l’Assistance à la Maîtrise d’Ouvrage Communale (AMOC) et de sa vulgarisation ;
* Améliorer et mettre en œuvre la règlementation en matière d’hygiène et d’assainissement dans notre pays tout en prenant en compte l’Approche Fondée sur les Droits Humains (AFDH).

Engagement pour le suivi de la durabilité

*Déclaration* : La DREA-Est s'engage à accompagner la commune à mettre en œuvre toutes les actions concourant à effectuer des contrôles de durabilité et à les poursuivre périodiquement.

*Actions-clés* :

* Inscrire l’exécution périodique des contrôles de durabilité dans les attributions de la commune ;
* Effectuer les contrôles de durabilité en matière d’AEPHA ;
* Elaborer les rapports de suivi et de contrôle de durabilité et les soumettre pour validation à la commune ;
* Renforcer les capacités des structures de gestion responsables de la durabilté.

**Article 5 : Engagements de la commune**

*Déclaration* : La commune s'engage à assumer sa responsabilité de maitre d’ouvrage et la durabilité des actions en matière d’eau, d’hygiène et d’assainissement.

*Actions-clés* :

* Mettre en place un dispositif de suivi évaluation du contrôle de durabilité en matière d’AEPHA ;
* Inscrire une ligne budgétaire pour le contrôle de la durabilité en matière d’AEPHA ;
* Plaidoyer auprès des partenaires techniques et financiers de la commune pour la synergie et la convergence des différents appuis afin d’assurer la durabilité à l’échelle de l’ensemble des investissements du ressort communal ;
* Examiner et mettre en œuvre les recommandations issues des rapports de contrôle de la durabilité en matière d’AEPHA lors des sessions du conseil municipal.

**Article 6 : Entrée en vigueur**

Le présent pacte entre en vigueur à compter de sa date de signature par les deux parties.

**Article 7 : Durée de validité**

Le présent pacte est valable jusqu’au 31 Décembre 2031.

**Article 8 : Révision**

Le présent pacte peut être révisé ou modifié avec l’accord des deux (02) parties en fonction des nécessités de contrôle et de maîtrise de tous risques pour la durabilité des investissements en matière d’eau potable, d’hygiène et d’assainissement.

**Article 9 : Règlement des litiges**

Les litiges qui surviendraient de l’exécution ou de l’interprétation du présent pacte seront réglés à l’amiable par voie de concertation.

**Fait à ……………. en deux exemplaires originaux, le ………………………………2021.**

**Signatures**

|  |  |
| --- | --- |
| **La Directrice Régionale l’Eau et de l’Assainissement de l’Est** | **Le Maire de la Commune** |

# ANNEXE 1

**DESCRIPTION DU PLAN DE TRAVAIL BIANNUEL 2019-2020 ENTRE LE GOUVERNEMENT DU BURKINA FASO (REPRÉSENTÉ PAR LE MINISTÈRE DE L’EAU ET DE L’ASSAINISSEMENT) ET LE FONDS DES NATIONS UNIES POUR L’ENFANCE (UNICEF) COMPOSANTE EAU, HYGIÈNE ET ASSAINISSEMENT.**

La Composante WASH du Programme aura un rôle essentiel et fédérateur à jouer pour la mise en œuvre des politiques et programmes EP&A, et la mobilisation des ressources financières. Le programme WASH continuera à jouer son leadership au niveau national pour l’accélération de l’atteinte des ODD grâce à un appui pour plus d’attention sur les questions et interventions en assainissement. Le programme renforcera également ses interventions d’eau, d’assainissement et d’hygiène aux niveaux communautaire, des institutions sanitaires et scolaires et dans les situations d’urgence, en collaboration avec les autres composantes (Santé/Nutrition, Education, Protection, Communication) ainsi qu’avec les partenaires du secteur WASH dans le pays. Des approches innovantes seront également promues pour l’atteinte des résultats de façon durable. Les axes stratégiques du programme pour la période de 2018-2020 sont définis comme il suit :

* Contribution à l’amélioration de l’environnement favorable au niveau du secteur WASH
* Passage à l’échelle progressif des Approches Communautaires d’Assainissement Total
* Appui à la lutte contre la malnutrition aigüe par la mise en œuvre de la stratégie WASH in Nutrition
* Participation au développement d’un environnement physique favorable dans les institutions scolaires par la mise en œuvre des activités WASH dans les écoles primaires
* Promotion du traitement et du stockage hygiénique de l’eau de boisson à domicile et suivi régulier de la qualité de l'eau de boisson
* Professionnalisation des systèmes de foration
* Recherche et innovation
* Renforcement de la maîtrise d’œuvre des infrastructures WASH au niveau communal
* Préparation et réponse aux urgences
* Maintien du leadership de l’UNICEF dans le secteur WASH (Urgence)

Sur la base des résultats à miparcours, ce plan de travail sera réajusté ci nécessaire, avant le démarrage des activités de l’année 2020.

|  |  |
| --- | --- |
| **Priorité(s) nationale(s)** | Garantir l’accès universel à l’eau potable et aux services d’assainissement adéquat à toute la population d’ici 2030 [ODD, PNDES, PNAEP,PNAEUE] |
| **Effet(s) et produit(s) de l’UNDAF :** | **Effet 2 : La qualité du capital humain est améliorée****Produit 2.2** : La couverture effective des interventions essentielles (à gain rapide) de santé, d’eau, d’hygiène, d’assainissement et de nutrition pour la mère, le nouveau-né et l’enfant est accrue |
| **Résultats de la Composante du Programme :** | Produit 3 : D’ici fin 2020, Les enfants vivant en milieu rural disposent d’un meilleur accès à une eau de qualité, un environnement salubre et un assainissement durable dans les communautés, écoles et centres de santé |
| **Produits :**  | Produit 3.1 : Les services techniques sont dotés de capacités renforcées pour offrir de meilleurs services en matière d’eau potable, d’assainissement et d’hygiène en milieu ruralProduit 3.2 : Les communautés rurales sont mieux équipées pour accroître la demande d’eau et adopter des pratiques recommandées en matière d’hygiène et d’assainissementProduit 3.3 : Les acteurs du secteur WASH disposent d’un environnement favorable à une planification, une budgétisation, une réalisation et un suivi améliorés des interventions |
| **Période d’exécution :**  | Janvier 2019 –Décembre 2020 |
| **Partenaires d’exécution :**  | Au niveau central : Ministère de l’Eau et de l’Assainissement, Direction Générale de l’Eau Potable (DGEP), Direction Générale de l’Assainissement (DGA), Office National de l’Eau et l’Assainissement (ONEA)Ministère de la Santé (MS) : Direction de la Promotion de la Santé (DPS), Direction de la Lutte contre les Maladies (DLM)Ministère de l’Éducation Nationale et de l’Alphabétisation (MENA), Ministère de l’Action Sociale et de la Solidarité Nationale (MASSN) : Conseil National de Secours d’Urgences et de Réhabilitation (CONASUR) ; Conseil National pour les Réfugiés (CONAREF)Ministère des mines et des carrières : Bureau des mines et de la géologie du Burkina (BUMIGEB), Institut international d’Ingénierie de l’Eau et de l’Environnement (2iE),Au niveau régional et provincial : DREA, DPEA, Communes.Au niveau communautaire : APS, SNV, IRC, Water Aid, Intermon Oxfam |
| **Autres Partenaires :** | SNU : UNDP, OMS, UN-HABITAT, UNFPA, OCHA, UNHCRDonateurs actuels : Comités Nationaux pour l’UNICEF, Gouvernement Japonais, Gouvernement Suédois, Autriche, United KingdomPTF: UE, ASDI, DANIDA, KFW, GIZ, AFD, JICA, Banque Mondiale |
| **Ressources** | Budget estimé pour 2019-2020 en dollars américains :Total : 16 571 150,00 US$Ressources disponibles :Ressources régulières : 5 395 000,00 US$Autres ressources : 11 176 150,00 US$Ressources à rechercher : 5 308 670,00 US$ |

**CADRE DES RESULATS DE LA COMPOSANTE WASH**

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Résultats attendus** | **Indicateurs** | **Valeur de base (2016)** | **Cible 2018** | **Cible 2020** | **Moyen de vérification** | **Fréquence de disponibilité** |
| **Produit 3 : D’ici fin 2020, les enfants vivant en milieu rural disposent d’un meilleur accès à une eau de qualité, un environnement salubre et un assainissement durable dans les communautés, écoles et centres de santé (niveau national)** | Pourcentage de la population en milieu rural utilisant des services d’alimentation en eau potable gérés en toute sécurité | 65,3 %  | 73 | 75% | Enquête Nationale des MénagesRapports annuels des PNEAUNICEF/OMS | Tous les 2 ans  |
| Pourcentage de la population qui pratique la défécation à l’air libre | 52,3% | 48 | 40% | Enquête Nationale des MénagesRapports annuels des PNEAUNICEF/OMS | Tous les 2 ans   |
| Pourcentage d’écoles primaires qui disposent des latrines fonctionnelles et conformément aux standards nationaux | 68,0% % | 70 | 76% | Rapports annuels des Directions Régionales  | Annuelle  |

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Résultats attendus** | **Indicateurs** | **Valeur de base (2018)** | **Cible 2019** | **Cible 2020** | **Moyen de vérification** | **Fréquence de disponibilité** |
| **Produit 3.1 : D’ici fin 2020, les services techniques sont dotés de capacités renforcées pour offrir de meilleurs services en matière d’eau potable, d’assainissement et d’hygiène en milieu rural** **(Régions prioritaires : Sahel, Est, centre Ouest)** | Nombre des membres des structures communautaires, communales, provinciales et régionales formes en matière de planification, de suivi, de maintenance des infrastructures d'eau et assainissement.  | 0 | 200 | 500 | Rapports de partenaire de mise en œuvre ; | Annuelle |
| Un code de bonne conduite pour les forages est élaboré et publie | 0 | 0 | 1 | Rapports de partenaire de mise en œuvreRapports de mission du Gouvernement | Annuelle  |
| Nombre de nouvelles personnes ayant accès à l’eau potable | 36,000 | 130,000 | 200 000 | Rapports de partenaire de mise en œuvre ; Rapports des travaux et procès-verbaux des réceptionsEnquête d’échantillon de ménages dans la zone d’intervention ; | Annuelle  |
| Nombre de centres de santé et écoles nouvellement équipés en point d’eau (nouveau ou réhabilité) | 67 Écoles 0 CSPS | 160 écoles 10 CSPS | 240 Écoles 20 CSPS | Rapports de partenaire de mise en œuvre ; Rapports des travaux et procès-verbaux des réceptionsEnquête d’échantillon de ménages dans la zone d’intervention ; | Annuelle |
| Nombre de centres de santé et écoles nouvellement équipés en latrines séparées fille et garçons (nouveau ou réhabilité) | 19 écoles 7 CSPS | 160 Écoles 10 CSPS | 240 Écoles 20 CSPS | Rapports de partenaire de mise en œuvre ; Rapports des travaux et procès-verbaux des réceptionsEnquête d’échantillon de ménages dans la zone d’intervention ; | Annuelle |

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Résultats attendus** | **Indicateurs** | **Valeur de base (2018)** | **Cible (2019)** | **Cible (2020)** | **Moyen de vérification** | **Fréquence de disponibilité** |
| **Produit 3.2 : D’ici fin 2020, les communautés rurales sont mieux équipées pour accroître la demande d’eau et adopter des pratiques recommandées en matière d’hygiène et d’assainissement**. **( Régions prioritaires : Sahel, Est, centre Ouest)** | Nombre des membres des structures communales, provinciales et régionales formées en matière de planification, de suivi des activités d'hygiène et Assainissement et C4D | 135 | 200 | 300 | Rapports de partenaire de mise en œuvre  | Annuelle |
| Nombre de nouvelles communautés/villages certifiés FDAL  | 135/62 | 400/180 | 600/300 | Rapports des comités de certification  | Annuelle |
| Nombre de nouvelles personnes vivant dans les communautés/villages FDAL | 90,000 | 260,000 | 390,000 | Rapports de partenaire de mise en œuvre  | Annuelle |
| Nombre des anciens communautés/villages certifiés et ayant maintenu ce statut au moins 12 mois | 115/53 | 180/85 | 200/100 | Rapports de partenaire de mise en œuvre  | Annuelle |
| Nombre des écoles qui mettent œuvre le programme GHM | 150 | 265 | 400 | Rapports de partenaire de mise en œuvre  | Annuelle |
| Nombre des élèves qui ont accès au programme GMH | 30,764 (47% filles 53%garçons) | 40,000(47% filles 53%garçons)  | 50,000 (47% filles 53%garçons)  | Rapports de partenaire de mise en œuvre | Annuelle |
| Nombre de nouvelles communautés qui mettent en œuvre des plans de sureté d’eau | 70 | 80 | 100 | Rapports de partenaire de mise en œuvre  | Annuelle |
| % des écoles amies d’enfants (EQAmE), avec 6 étoiles WASH  | ND0 | 40% | 80% | Rapports de partenaire de mise en œuvre/ rapport MENA | Annuelle |

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Résultats attendus** | **Indicateurs** | **Valeur de base (2018)** | **Cible (2019)** | **Cible (2020)** | **Moyen de vérification** | **Fréquence de disponibilité** |
| **Produit 3.3 : D’ici fin 2020, les acteurs du secteur WASH disposent d’un environnement favorable à une planification, une budgétisation, une réalisation et un suivi améliorés des interventions (niveau national)** | Nombre des membres des structures centrales et régionales formes en matière de planification, gestion, mécanismes de redevabilité et suivi évaluation. | 10 | 20 | 30 | Rapports des partenaires de mise en œuvre | Annuelle |
| Nombres d’études et recherches actions conduites | 2 | 2 | 6 | PublicationsRapports des résultats de recherche | Annuelle |
| Montant d’argent mobilisé pour le secteur EHA via des mécanismes de financement innovateurs comme résultat d’appui direct de l’UNICEF  | 6 000 000 US$ | 12 000 000 US$ | 18000 000 US$ | Nombre de propositions de projets financés | Annuelle |
| Un document de pacte de durabilités et des plans de réponse fondés sur les résultats vérifiables des intervention WASH est signés par le MEA  | 0 | 1 | 1 | Plans de reponsesDocuments de pacte signés | Annuelle |
|  Un budget multisectoriel pour WASH dans les écoles et les centre de santé (construction et gestion) est disponible au niveau national .  | 0 | 1 | 1 | Document de budget du Gouvernement | Annuelle |
| Un mécanisme de coordination des interventions (Cluster) WASH existe et est opérationnel  | 1 | 1 | 1 | Nombre de réunions de coordination Document du plan de contingence | Annuelle |
| Nombre de personne affectées par des situations d'urgence humanitaire ayant accès à de l'eau potable, aux infrastructures d’assainissement digne et sécurisé, et ayant reçu des messages et des kits l'hygiène conformément aux normes Sphère | 31,571 | 50 000 | 90 000 | Rapports de partenaire de mise en œuvre | Annuelle |

**CALENDRIER D’EXÉCUTION ET BUDGET PAR RÉSULTAT**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Activités planifiées** | **Période d’exécution (2019)** | **Période d’exécution (2020)** | **Responsables/****Partenaires** | **Budget planifié 2019-2020** |
|  | **T1** | **T2** | **T3** | **T4** | **T1** | **T2** | **T3** | **T4** |  | **RR** | **OR disponibles** | **OR à rechercher** | **Total** |
| **Produit 3.1 : Les services techniques sont dotés de capacités renforcées pour offrir de meilleurs services en matière d’eau potable, d’assainissement et d’hygiène en milieu rural** | **x** | **x** | **x** | **x** | **x** | **x** | **x** | **x** | MEA Services techniques du MEADREA, CommunesEntreprises | 2 260 000,00 | 2 225 000,00 | 2 370 000,00 | 6 855 000,00 |
| **Produit 3.2 : Les communautés rurales sont mieux équipées pour accroître la demande d’eau et adopter des pratiques recommandées en matière d’hygiène et d’assainissement**. |  |  |  |  |  |  |  |  | MEA Services techniques du MEADREA, CommunesDEFPGDGRIEFDRENA /DPEBAONG locales, OBCE | 2 300 000,00 | 2 812480,00 | 2 093 670,00 | 7 206 150,00 |
| **Produit 3.3 : Les acteurs du secteur WASH disposent d’un environnement favorable à une planification, une budgétisation, une réalisation et un suivi améliorés des interventions** | **x** | **x** | **x** | **x** | **x** | **x** | **x** | **x** | MEA Services techniques du MEADREA, CommunesSecteur privé, Instituts de formation ONG | 835 000,00 | 830 000,00 | 845 000 | 2 510 000,00 |
| **TOTAL 2019-2020** |  |  |  |  |  |  |  |  |  | **5 395 000,00** | **5 867 480,00** | **5 308 670,00** | **16 571 150,00** |

**ANNEXE 2 : DESCRITION DE LA PROPISTION NERLANDAISE (DGIS)**

| **Titre de la Proposition** | **Accélération de l'assainissement, de l'eau et de l'hygiène pour tous** |
| --- | --- |
| **Pays** | Burkina Faso |
| **Donateur** | Government Néerlandais. |
| **Budget propose avec la contribution de la partie nationale**  | * 6,659,453 USD (contribution Néerlandaise)
* 700,000 USD (contribution de UNICEF)
* Contribution Gouvernement : A déterminer durant la phase Inception.
 |
| **Budget Total**  | 7,359,453 USD |
| **Durée** | 4.5 années (Juillet 2018-Decembre 2022) |
| **Impacte du Programme**  | Le programme de l'UNICEF (2018-2020) vise à soutenir Burkina Faso pour atteindre les objectifs de développement durable (SDG): l'accès universel à l'eau et à l'assainissement dans toutes les communautés, y compris les centres de santé et les écoles, et l'élimination de la défécation a l’air libre d’ici 2030. Le partenariat DGIS- UNICEF permettra de mettre en œuvre des approches programmatiques novatrices, notamment la création de la demande, et d’appuyer la construction d’infrastructures, en mettant l’accent sur la durabilité des systèmes, tout en tenant compte de la convergence géographique avec d’autres partenaires techniques et financiers. |
| **Résultats du programme** | Utilisation durable des services d'eau potable et d'assainissement, ainsi que l’adoption de bonnes pratiques d'hygiène par les personnes vulnérables, en particulier les enfants, les filles et les femmes de la région de l’Est du Burkina Faso. |
| **Principaux résultats attribuables au programme** | **Eau Potable*** 30 000 nouvelles personnes ont un accès permanent à l'eau potable et utilisent des services durables d'approvisionnement en eau potable.
* 90% de tous les points d'eau (principalement des pompes à motricité humaine) construits après 2018 dans la zone d'intervention fonctionnent pour au moins 15 ans.

**Assainissement*** 200 000 nouvelles personnes utilisent des services d'assainissement durables, vivent dans des communautés sans défécation à l'air libre et pratiquent le lavage des mains pendant les moments clefs.
* 75% des communautés maintiennent leurs statuts FDAL pendant au moins 5 ans
* Les communautés rurales sont mieux équipées pour accroître la demande d’eau et adopter des pratiques recommandées en matière d’hygiène et d’assainissement et les maintiennent pendant au moins 5 ans.
* 70% de la population des villages ODF se lavent les mains pendant les moments clés ;
* La GHM est mise en œuvre dans au moins 50 écoles
* Les activités WASH sont mises en place dans 40 établissements de santé

**Environnement Favorable** * Les acteurs du secteur WASH disposent d’un environnement favorable à une planification, une budgétisation, une réalisation et un suivi améliorés des interventions
* Des approches novatrices de «nudging» pour WASH dans les écoles sont testées et évaluées dans 10 écoles et les résultats sont diffusés.
* Les directions techniques du MEA et le secteur privé ont renforcé leurs capacités à fournir des services améliorés d’eau potable dans les zones rurales. Ce résultat consiste à soutenir la recherche-action en cours sur les modèles de prestation de services à travers le partenariats public-privé.
 |
| **Zone de mise en œuvre** | Le projet cible les provinces de Gourma, Kompeinga et Tapoa, dans la région de l’Est du Burkina Faso.Ces provinces font partie du programme de pays de l'UNICEF 2018-2020 au Burkina Faso et ont été sélectionnées sur la base des critères suivants : (1) le faible taux d'accès à l'assainissement et l'importance de mettre fin à la défécation à l'air libre (OD) : la région a un taux de couverture en assainissement de 17% et la pratique de la DAL est de 78%; (2) le pourcentage de personnes sans accès à une source d'eau améliorée: 20% . La région Est est également la zone cible désignée par le gouvernement pour les projets pilotes ATPC (depuis 2016). |
| **strategie de mise en oeuvre** | Le gouvernement du Burkina Faso a adopté en 2016 les programmes nationaux pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement (PN-AEP et PN – AEUE), conformément aux objectifs des objectifs de développement durable. La mise en œuvre de la précédente PN-AEPA (en ligne avec les OMD) a mis en évidence plusieurs défis sectoriels et les enseignements tirés, parmi lesquels : 1) la nécessité de mettre davantage l'accent sur l'assainissement, 2) la nécessité de renforcer la fourniture durable de services d'eau en milieu rural, 3) l'amélioration de la capacité du secteur et la connaissance de la ressource en eau. L’UNICEF au Burkina Faso s’emploie à travers son programme pays 2018-2020 d’introduire les méthodes d’efficacité programmatiques prouvées en appui au secteur.La stratégie globale de l'UNICEF vise à explorer des approches novatrices pour obtenir des résultats durables. Les approches et outils pertinents à utiliser pour ce programme comprennent :1. Approches communautaires en matière d'assainissement total (CATS): l'UNICEF a déjà lancé cette initiative dans le pays en étroite collaboration avec le MEA. Une stratégie nationale existe et tous les acteurs clés sont motivés à soutenir les approches CATS avec un engagement du gouvernement au plus haut niveau. Cette stratégie vise à mettre en commun les compétences et les ressources de toutes les parties prenantes pour aider les communautés rurales à arrêter la défécation à l'air libre et à construire et utiliser leurs propres latrines familiales dans le but de gravir les échelons de l'assainissement. Le projet améliorera la vie de 200 000 personnes qui vivront dans des communautés ODF et se laveront les mains au savon.
2. WASH dans les écoles : l’UNICEF soutient en permanence l’initiative WASH dans les écoles afin d’améliorer la qualité de l’enseignement au Burkina Faso grâce à un environnement sain. Cela se fait par l’alimentation en eau, la construction de latrines et des programmes de promotion de l’hygiène dans les l’écoles, y compris la gestion de l’hygiène menstruelle. Le projet analysera également, mais à une échelle limitée (10 écoles), en quoi le fait de donner un coup de pouce peut contribuer à améliorer le lavage des mains au savon chez les enfants.
3. Eau potable : Des défis hydrogéologiques dans certaines régions entraînent un taux élevé de tentatives négatives ou infructueuses de forage (en particulier dans les régions du Sahel et de l'Est). La qualité de certains nouveaux forages est souvent inférieure à la norme, de sorte que ceux-ci nécessitent d’être réhabilités après de très courtes périodes. La gestion des points d’eau a également constitué un défi dans de nombreuses communautés. Plus de 11% des pompes manuelles sont tombées en panne et ne fonctionnent plus, laissant ainsi les communautés sans eau. Le projet donnera accès à un service d'approvisionnement en eau sûr et durable à 30 000 personnes grâce aux réalisations des infrastructures, la professionnalisation et l'élaboration d'une code de conduite de réalisation des forages à l'horizon 2020. De plus, sur la base des enseignements tirés de la recherche-action sur les modèles de prestation de services dans le cadre de partenariats public-privé, le projet DGIS s’appuiera sur les modèles de gestion du service de l’eau développés, ainsi que sur des outils de responsabilisation, afin de s’assurer que le service de l’eau soit plus durable dans les provinces ciblées.

4) Analyse, suivi et évaluation de la situation WASH: (JMP, WASH BAT, CONTRÔLES DE DURABILITÉ COMPACTS): les autorités gouvernementales sont très engagées dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement et de l'hygiène. Cependant, dans la plupart des cas, les systèmes et les personnes en place manquent des capacités et de l'expertise nécessaires pour planifier, mettre en œuvre, contrôler et évaluer les actions en faveur de l'accès universel. L’environnement favorable aux niveaux national et régional doit être renforcé. À travers ce projet, l’UNICEF vise à renforcer le suivi sectoriel conformément aux indicateurs du JMP, intensifier le déroulement de l'outil d'analyse du goulot d'étranglement WASH (WASH-BAT). L’UNICEF Burkina s'appuiera sur cette expérience de la mise en œuvre de la recherche-action sur les modèles de prestation de services par de partenariats public-privé mis en place dans trois (3) municipalités pour inciter l'ensemble du ministère de l'eau et de l'assainissement ainsi que d'autres parties prenantes clés à signer le pacte de durabilité. En ce qui concerne le contrôle de durabilité, il existe au niveau national, le DISE (Dispositif intégré de suivi et d'évaluation), qui fournit des indicateurs clairs à suivre conformément aux nouveaux programmes nationaux post-2015. DISE est une étape importante franchie par le MEA, mais nécessite à être renforcée à l'aide des directives de suivi des ODD. UNICEF Burkina et toutes les parties prenantes engagées dans le projet DGIS utiliseront les deux cadres pour surveiller la mise en œuvre. Le projet DGIS mis en œuvre au Burkina Faso sera axé sur le renforcement de la capacité des municipalités à effectuer ce suivi pendant au moins 10-15 ans.  |

**ANNEXE 3 :** Termes de référence de la mission de contrôle de la durabilité (y compris les indicateurs et méthodes de calcul)